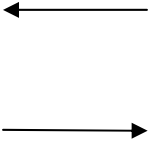
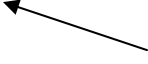
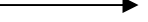
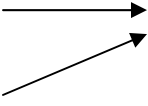
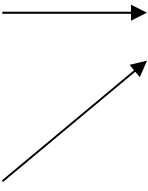
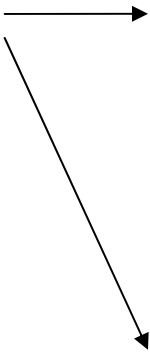


## Rôle du comité directeur et du comité de gestion

<b>Comité directeur</b>	<b>Comité de gestion</b>	
<p><u>Description</u> : Le comité directeur se compose de membres de la Coalition qui représentent les principaux groupes d'intervenants et il doit rendre des comptes à cette dernière. Il veille essentiellement à ce que les décisions de la Coalition soient conformes à sa philosophie en créant des groupes de travail et en élisant les membres du comité de gestion. (Se reporter à la partie 11.2 des Statuts.)</p>	<p><u>Description</u> : Le comité de gestion est un sous-comité du comité directeur auquel il doit rendre des comptes. Il s'occupe surtout de gérer les programmes et les services pour les membres de la Coalition. Il fait aussi la promotion de communications claires et recommande les mesures à prendre pour veiller à ce que la Coalition respecte ses objectifs. (Se reporter à la partie 12.3 des Statuts.)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter des politiques touchant la gestion des activités et des services s'adressant à la clientèle.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommander au comité directeur :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les politiques touchant les programmes et les services qui s'adressent à la clientèle.</li> </ul> </li> <li>• Mettre en œuvre les politiques approuvées par le comité directeur.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumettre des recommandations à la Coalition lors de son assemblée générale annuelle.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommander au comité directeur :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les plans d'action/de travail stratégiques, annuels et de marketing de même que le budget annuel connexe et ses modifications.</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter le budget annuel et ses modifications.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les activités et les services de la Coalition.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approuver les ententes qui lient le comité directeur.</li> <li>• Examiner les résolutions formulées à l'égard de questions présentant un intérêt particulier pour la Coalition et prendre des décisions à ce sujet.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assumer toute autre responsabilité pertinente que lui confie le comité directeur.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplir les postes vacants au sein du comité directeur et du comité de gestion entre les assemblées générales annuelles de la Coalition.</li> <li>• Renvoyer pour un motif déterminé tout membre du comité directeur, du comité de gestion ou de tout autre comité ou groupe de travail.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la représentativité de la Coalition.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élire les membres du bureau de direction de la Coalition et d'autres membres du comité de gestion parmi les membres du comité directeur.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les services de secrétaire de direction sont offerts au comité directeur et à la Coalition lors de son assemblée générale annuelle, notamment pour les fonctions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'établissement d'ordres du jour provisoires à faire approuver par le président ou la présidente;</li> <li>○ la préparation et la distribution de documents;</li> <li>○ la rédaction de procès-verbaux;</li> <li>○ l'organisation des réunions sur le plan matériel.</li> </ul> </li> </ul> <p>Veiller à ce que des membres autres que du secteur public siègent au conseil de la Coalition pour la viabilité du sud du golfe du Saint-Laurent (CVSGSL).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les décisions respectent la vision, la mission, le mandat et les valeurs de la Coalition.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les produits, les programmes et les services de la Coalition.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer et approuver les objectifs annuels et le plan de travail de la Coalition.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une bonne communication et des relations professionnelles au sein de la Coalition.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre sur pied des comités et des groupes de travail, c'est-à-dire approuver leur mandat et nommer leurs membres et leurs présidents.</li> </ul>		